



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Artisanat
et de la Consommation locale

Communiqué

Le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale porte à la connaissance des populations et des opérateurs économiques concernés, que le produit agroalimentaire dénommé « **Tasty Tom Enriched Tomato Mix** » fait actuellement l'objet d'une suspension de production et d'un rappel général sur le territoire ghanéen, suite à une décision de la Food and Drugs Authority (FDA) du Ghana en date du 3 août 2025.

Cette mesure qui fait suite à la mise en évidence de défauts critiques affectant les qualités sanitaire et sécuritaire dudit produit, constitue un risque sérieux pour la santé publique et compromet le bien être des consommateurs.

Au regard de ces éléments, et considérant une possible présence dudit produit dans notre pays, le ministère prend les dispositions suivantes :

- La suspension immédiate de la commercialisation, de la distribution et de l'exposition sur toute l'étendue du territoire national, de la tomate dénommée « **Tasty Tom Enriched Tomato Mix** », quel qu'en soit le conditionnement (sachets ou conserves) ;
- L'obligation, pour tous les importateurs, distributeurs, détaillants et autres opérateurs économiques concernés, de procéder au retrait sans délai desdits produits des

circuits de distribution et des points de vente, en vue de leur mise en quarantaine ;

- L'invitation aux populations à s'abstenir de consommer ce produit et de signaler toute pratique anormale de commerce à travers le **numéro vert 85 85** disponible 7jour/7 et 24h/24.

Par ailleurs, des missions de surveillance du marché sont renforcées par les services compétents afin de veiller à l'application rigoureuse de la présente mesure.

Le Ministère invite tous les acteurs concernés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'y conformer.

Tout contrevenant à la présente mesure s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Lomé, le 06 août 2025